

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 21 mars à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Sylvie.

Absents (8) : CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, CERANI Rachel, MATTEI Dominique, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 21 Mars 2024	Convocation le 15 Mars 2024
---------------------------------	------------------------	--	------------------------	-----------------------------

Pour : 15 Contre : 01 (MARTZOLFF Myriam) Abstention : 00

Objet : Recherche de financement pour la réhabilitation de la « Maison Bucci » à Folelli

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'entreprendre la rénovation d'une ruine à Folelli, la « Maison Bucci », dans le but de créer deux logements communaux et un local brut.

Les logements seront loués pour une période de 9 ans à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type logement social. Et ce afin de favoriser l'accès à l'habitat des personnes les plus modestes.

Cette rénovation permettra également de redonner vie à une bâtisse ancienne de la commune et ainsi dynamiser le cœur de la ville.

L'idée principale est d'entreprendre des travaux qui conserveront l'authenticité de la maison tout en prenant en compte des stratégies d'aménagement visant à améliorer le confort de vie et de santé des futurs occupants.

Le coût de l'opération (travaux et Maîtrise d'œuvre) est estimé à 534 124,50 € HT.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement du projet de réhabilitation de la « Maison Bucci » tel qu'il figure ci-dessous :

Coût de l'opération : 534 124,50 € (Hors Taxes)	
Financement	
Collectivité de Corse Aides logement et habitat 22,5%	120 000,00 €
Etat 50%	267 062,25 €
Commune Autofinancement 27,5%	147 062,25 €

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre des « aides aux logements et à l'habitat ».
- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de l'Etat.
- Autorise le Maire à procéder à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention du financement et assure que la Collectivité dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, marchés publics et actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 21 mars 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI

